Envoyé en préfecture le 08/08/2024
Reçu en préfecture le 08/08/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240808-ARR_0439_2024-AR

Sélestat
Alsace Centrale

Publié en ligne le 08/08/2024
Transmis au contrôle de légalité le 08/08/2024

Madame Nadine MEREL
4, place d'Armes
67600 SÉLESTAT

nadine.merel67@gmail.com

ARRETE N°439/2024

AUTORISATION DE STATIONNEMENT
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

VU la demande, en date du 26 juillet 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner son véhicule, à proximité du n°4 place d'Armes à Sélestat, en vue de procéder à un déménagement;

VU l'article L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,

VU l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général du stationnement et de la circulation et ses avenants sur le territoire de Sélestat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :
Le permissionnaire est autorisé, à titre précaire et toujours révocable, à stationner sur deux emplacements de stationnement, sur la place d'Armes, à hauteur du commerce « Acuitis », le samedi 10 août 2024 de 08h à 10h.

ARTICLE 2 :
Les panneaux matérialisant les réservations sont mis en place par le permissionnaire.

ARTICLE 3 :
Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté est adressé au permissionnaire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
(RAG/mc)

Envoyé en préfecture le 08/08/2024
Reçu en préfecture le 08/08/2024
Publié le
ID : 067-216704627-20240808-ARR_0439_2024-AR

Sélestat, le 08 août 2024

Le Maire

Marcel BAUER

Destinataires :
Sous-Préfecture Sélestat-Erstein
M. le Président du Tribunal de Proximité
M. le Commandant de Police de SELESTAT
Gendarmerie Nationale
Service Police Municipale
Service Réglementation et Affaires Générales
Le permissionnaire